



*GAGNER EN COMPETENCES – S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS – EVOLUER DANS SES PRATIQUES – PARTAGER SES EXPERIENCES
Des enjeux forts pour tous !*

Métiers Techniques des Collectivités Territoriales ouverture aux agents territoriaux de modules de la Licence Professionnelle

Année 2021-2022

Depuis 2012, la Licence professionnelle «**Métiers des administrations et des collectivités territoriales : parcours métiers techniques**» mise en place par l'Université Rennes 2 en partenariat avec les quatre Centres de Gestion bretons a ouvert aux agents territoriaux l'accès de certains modules à dominante technique dans les domaines suivants:

- La voirie et les réseaux divers,
- Le bâtiment,
- L'eau et l'assainissement,
- Le patrimoine vert,
- La gestion de projet,
- L'utilisation du Système d'Information Géographique,
- La gestion des déchets,
- La pratique d'Autocad.

Conditions d'inscription

Public concerné : agents des collectivités et des établissements territoriaux de la région Bretagne.

Le nombre de places ouvertes est limité à 8 stagiaires par module soit, 2 par département. Chaque Centre de Gestion pourra établir des listes complémentaires qui permettront à l'Université Rennes 2 d'attribuer les places non pourvues.

Pour inscrire un agent, il vous suffit de remplir et retourner le bulletin d'inscription spécifique au module choisi à l'aide de la liste des codes en annexe. L'agent concerné doit motiver sa candidature dans l'espace réservé à cet effet et s'engager à suivre l'ensemble des modules en s'adaptant au **planning universitaire**.

Les Centres de Gestion recueillent les inscriptions et assurent la sélection de leurs candidats en concertation avec l'équipe pédagogique de la Licence Professionnelle MTCT.

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor centralise les bulletins d'inscription de l'ensemble des candidats retenus quel que soit leur département d'origine afin d'assurer le suivi administratif des dossiers stagiaires et l'interface avec l'Université Rennes 2.

Modalités du partenariat

◆ L'Université Rennes 2 assure :

- La planification et l'organisation des enseignements :
Les dates définitives sont communiquées à partir de septembre 2021.
- L'accueil des agents territoriaux :
Les cours se dérouleront au **Campus Mazier** – 2 avenue Antoine Mazier à Saint-Brieuc.
Les modules se déroulent sur des journées ou demi-journées : le matin de 9 h à 12 h 30 ou l'après-midi de 13 h 30 à 17 h.
- L'édition des contrats de formation et des attestations.

◆ Les Centres de Gestion bretons assurent :

- La communication auprès de leurs adhérents.
- La sélection de leurs candidats en lien avec l'Université Rennes 2.

◆ Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor assure :

- La centralisation des inscriptions retenues, le suivi administratif des dossiers,
- L'interface entre l'Université Rennes 2 et les collectivités ou les établissements,
- L'accompagnement des stagiaires lors des temps d'accueil et d'information, de lancement puis de clôture des modules,
- La facturation.

L'attestation de formation :

Les agents territoriaux qui auront suivi un ou plusieurs modules de la Licence Professionnelle MTCT recevront une **attestation de présence en formation**. Ils ne participeront pas aux contrôles de connaissances et il ne leur sera pas délivré de diplôme.

Conditions financières

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor facturera à la collectivité ou à l'établissement concerné le module suivi par son agent sur la base des contributions suivantes :

Pour l'année 2021

- Contribution à la demi-journée : 106 €/agent,
- Contribution à la journée : 160 €/agent.

Les modules qui s'échelonnent sur deux années civiles seront facturés sur la base des contributions en vigueur à la date d'entrée en formation. Tout module entamé sera facturé en intégralité. La facturation interviendra en fin de cycle.

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor versera à l'Université Rennes 2 une participation financière en application des conditions définies par la convention de coopération.

Contacts

Au Centre de Gestion des Côtes d'Armor :

Service Accompagnement des Pratiques Professionnelles :
Tél. : 02 96 58 63 92 ou 02 96 58 23 83 – Fax : 02 96 58 63 64 – Mail : formation@cdg22.fr
1 rue Pierre et Marie Curie – BP 417 – 22194 PLERIN CEDEX

A l'Université Rennes 2 - Service Formation Continue :

Tel. : 02 99 14 20 36 - Etablissement Public d'Enseignement - N° déclaration : 5335 P 002335
N° Siret : 193 509 379 000 15
Campus La Harpe – Avenue Charles Tillon – 35044 RENNES CEDEX

Présentation des modules

R23F523 - La conduite de projet :

◆ **Durée :** 1 module de 7 h – Volume horaire : **7 h**

◆ **Contenu :**

- La construction du projet,
- L'organisation de la programmation de l'opération.

R23PL613 - La gestion de l'eau et l'assainissement collectif ou non collectif :

◆ **Durée :** 6 modules de 3 h 30 – Volume horaire : **21 h**

◆ **Contenu :**

- Contexte juridique et technique,
- La prise en compte et la protection du milieu naturel,
- L'eau potable,
- La collecte et le traitement des eaux usées,
- Les réseaux,
- La prise en compte de l'utilisateur.

Cas pratiques

R23PL614 - L'utilisation et l'aménagement de l'espace public à travers le patrimoine vert :

◆ **Durée :** 9 modules de 3 h 30 – Volume horaire : **31 h 30**

◆ **Contenu :**

- La définition du patrimoine vert et de ses fonctions,
- Les connaissances des milieux, des matériels nécessaires à la gestion et la prise en compte de la sécurité,
- La conception, la création et l'aménagement des espaces, la normalisation commerciale des végétaux,
- Les différents modes de gestion des espaces verts : entretien et suivi du patrimoine vert,
- La relation avec les acteurs du domaine public et la population, le partenariat avec les agriculteurs,
- Le développement durable : engagement et application des collectivités locales, politiques publiques et achats publics.

Cas pratiques

R23PL621 - La gestion et l'entretien de la Voirie et des Réseaux Divers :

◆ **Durée :** 2 modules de 7 h et 5 modules de 3 h 30 – Volume horaire : **31 h 30**

◆ **Contenu :**

- Introduction générale,
- Les fonctionnalités de la voirie,
- La conception et l'aménagement de la voirie,
- L'analyse, l'entretien et le suivi de la voirie et des réseaux,
- Les intervenants sur le domaine public.

Cas pratiques

R23PL623 - La gestion et l'entretien du patrimoine bâti ou à bâtir :

◆ **Durée :** 9 modules de 3 h 30 – Volume horaire : **31 h 30**

◆ **Contenu :**

- Histoire et technique des bâtiments,
- La réglementation et la législation en vigueur,
- Les acteurs et intervenants du bâtiment,
- Le processus de construction et mise en œuvre,
- La gestion ultérieure de l'ouvrage, l'entretien et le suivi des bâtiments.

Cas pratiques

R23PL622 - Pratique d'Autocad :

◆ **Durée** : 1 module de 7 h et 2 modules de 3 h 30– Volume horaire : **14 h**

◆ **Contenu** :

- L'utilisation des outils de recueil et d'analyse de données dans le domaine technique.

Cas pratiques

R23PL512 - L'utilisation du Système d'Information Géographique (SIG) :

◆ **Durée** : 3 modules de 7 h et 2 modules de 3 h 30– Volume horaire : **28 h**

◆ **Contenu** :

- Introduction au SIG,
- Le traitement de l'information géographique,
- La mise en place et l'application d'un SIG.

Cas pratiques

R23PL615 - La gestion des déchets :

◆ **Durée** : 6 modules de 3 h 30 – Volume horaire : **21 h**

◆ **Contenu** :

- Les déchets et la réglementation,
- Les différents modes de gestion des déchets,
- Le traitement des déchets et les modes de valorisation,
- La réflexion sur les coûts financiers,
- La prise en compte et l'implication des citoyens dans la gestion des déchets.

Cas pratiques



Directions Emplois et Carrières
Service Accompagnement
des Pratiques Professionnelles
Tél : 02 96 58 23 83
Fax : 02 96 58 63 64
formation@cdg22.fr



Centre de Gestion des Côtes d'Armor

Eleusis 2

1 rue Pierre et Marie Curie

BP 417

22194 Plérin

www.cdg22.fr